DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 27 juin 2018

PUBLIE LE: 4 juillet 2018

Délibération n° 270618-10 : Contrat pour l'action et la performance au recyclage Barème F CITEO

A la suite d'une première convocation, le Comité Syndical n'a pu siéger le vingt et un juin deux mille dix-huit par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 21 JUIN 2018

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENEE, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE

Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE

Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE Patrick DAUGE, DELEGUE TITULAIRE Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Pierre-Claude DESSAIGNES, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux IL INGENERIE: Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

Communauté Urbaine : 1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération : 1 (5 communes)

QUORUM : 16
Délégués présents : 12

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le vingt-deux juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 JUIN 2018

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Fabienne DEVEZE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENEE, DELEGUEE TITULAIRE
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANT
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux IL INGENERIE: Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

	1 (10 communes)
:	1 (5 communes)
:	Pas nécessaire
:	9
:	8
•	9

SIDRU / CS -270618-10

OBJET: CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE AU RECYCLAGE BAREME F CITEO

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets ;

VU les lois n° 2009-967 du 3 août 2009 et n° 2010-788 dite loi Grenelle 1 et 2 :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-13 et L.2224-16 ;

VU le contrat signé avec Ecofolio le 5 août 2013 relatif à la collecte et au traitement des papiers graphiques ;

VU les arrêtés du 23 décembre 2016 et du 23 août 2017 portant agrément de la société CITEO pour la période 2017-2022.

CONSIDERANT que le cahier des charges d'agrément de la filière des papiers graphiques a été adopté le 2 novembre 2016, en application des articles L 541-10, L 541-10-1 et D 543-211 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que le SIDRU a signé un avenant de prolongation avec Ecofolio pour la période 2017-2018 ;

CONSIDERANT qu'Ecofolio a fusionné avec la société Eco-emballages pour donner la société CITEO ;

CONSIDERANT qu'un contrat en matière de collecte et de traitement des déchets papiers a été proposé au SIDRU par la société CITEO pour la période 2018-2022 ;

CONSIDERANT que ce contrat propose un soutien au recyclage passant de 80 €/t à 90 €/t ce qui induit une augmentation du montant global de l'ordre de 13 665 €/an (hypothèse réalisée en prenant la déclaration 2017 comme base). Ce montant est susceptible d'évoluer chaque année en fonction des tonnages ;

CONSIDERANT, en revanche, que le soutien à l'incinération prévu dans le contrat antérieur disparaît dans ce nouveau contrat, ce qui induit une diminution du montant global de l'ordre 65 840€/an (hypothèse réalisée en prenant la déclaration 2017 comme base). Ce montant est susceptible d'évoluer chaque année en fonction des tonnages.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le contrat relatif à la collecte et au traitement des papiers graphiques avec CITEO pour la période 2018-2022.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 4 juillet 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 4 juillet 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal